



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage , Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

|   |   |
|---|---|
| <b>Title - Sujet</b><br>REFROIDISSEUR, HUILE, PAS D'HELICE  |   |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>W8482-178535/A  | <b>Date</b><br>2017-01-10   |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>W8482-178535   |   |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$\$ML-005-26128  |   |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>005ml.W8482-178535   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>                                    |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br>at - à <b>02:00 PM</b><br>on - le <b>2017-02-20</b>  | <b>Time Zone</b><br><b>Fuseau horaire</b><br>Eastern Standard Time<br>EST |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes<br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Burns, Robert  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>005ml                               |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(819) 420-2908 ( )  | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>(819) 956-0897                              |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br><br>Specified Herein<br>Précisé dans les présentes   |   |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Marine Machinery and Services / Machineries et services  
maritimes  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b><br>See Herein  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |



| Destination Code -<br>Code destinataire | Destination Address -<br>Adresse de la destination   | Invoice Code - Code<br>bur.-comptable | Invoice Address -<br>Adresse de facturation  |
|---|--|---------------------------------------|--|
| D - 1                                   | FORMATION COMMANDER<br>HMC DOCKYARD<br>BLDG D-206 DOOR 1 THRU 13<br>HALIFAX NS B3K 5X5<br>CANADA                                       | W8482                                 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE<br>ATTN DGMPEPM NP - DMARP<br>101 COLONEL BY DR.<br>OTTAWA<br>Ontario<br>K1A0K2<br>Canada |
| W2B02                                   | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE<br>BASE COMMANDER, CFB ESQUIMALT<br>BLDG 66 COLWOOD<br>VICTORIA<br>British Columbia<br>V9A7N2<br>Canada | W8482                                 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE<br>ATTN DGMPEPM NP - DMARP<br>101 COLONEL BY DR.<br>OTTAWA<br>Ontario<br>K1A0K2<br>Canada |



| Item<br>Article | Description   | Dest.<br>Code<br>Dest.  | Inv.<br>Code<br>Fact. | Qty<br>Qté    | U. of I.<br>U. de D. | Unit Price/Prix unitaire |                | Delivery Req.<br>Livraison Req. | Del. Offered<br>Liv. offerte |
|-----------------|---|-------------------------|-----------------------|---------------|----------------------|--------------------------|----------------|---------------------------------|------------------------------|
|                 |   |                         |                       |               |                      | Destination              | FOB/FAM        |                                 |                              |
| 1               | NSN - NNO: 2010-12-324-9017<br>COOLER, LUBRICATING OIL, PROPELLER<br>PITCH F<br>NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0170<br>Part No. - N° de la partie:<br>1-44219-5 | D - 1                   | W8482                 | 10            | Each                 | \$                       | \$             | See Herein                      |                              |
| 2               | NSN - NNO: 2010-12-324-9017<br>COOLER, LUBRICATING OIL, PROPELLER<br>PITCH F<br>NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0170<br>Part No. - N° de la partie:<br>1-44219-5 | D - 1<br>W2B02<br>Total | W8482<br>W8482        | 0<br>10<br>10 | Each<br>Each<br>Each | \$<br>\$<br>\$           | \$<br>\$<br>\$ | See Herein<br>See Herein        |                              |
| 3               | NSN - NNO: 2010-12-375-7458<br>COOLER, LUBRICATING OIL, PROPELLER<br>PITCH F<br>NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0170<br>Part No. - N° de la partie:<br>119651    | D - 1<br>W2B02<br>Total | W8482<br>W8482        | 28<br>0<br>28 | Each<br>Each<br>Each | \$<br>\$<br>\$           | \$<br>\$<br>\$ | See Herein<br>See Herein        |                              |



| Item<br>Article | Description  | Dest.<br>Code<br>Dest.  | Inv.<br>Code<br>Fact. | Qty<br>Qté    | U. of I.<br>U. de D. | Unit Price/Prix unitaire |                        | Delivery Req.<br>Livraison Req. | Del. Offered<br>Liv. offerte |  |  |
|-----------------|--|-------------------------|-----------------------|---------------|----------------------|--------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------------|--|--|
|                 |  |                         |                       |               |                      | Destination              | FOB/FAM<br>Plant/Usine |                                 |                              |  |  |
| 4               | NSN - NNO: 2010-12-375-7458<br>COOLER, LUBRICATING OIL, PROPELLER<br>PITCH F<br>NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0170<br>Part No. - N° de la partie:<br>119651 | D - 1<br>W2B02<br>Total | W8482<br>W8482        | 0<br>24<br>24 | Each<br>Each<br>Each | \$<br>\$<br>\$           |                        | See Herein<br>See Herein        |                              |  |  |
|                 |  |                         |                       |               |                      |                          |                        |                                 |                              |  |  |
|                 |  |                         |                       |               |                      |                          |                        |                                 |                              |  |  |
| 5               | NSN - NNO: 2030-12-356-0702<br>KUEHLER, HYDRAULIKF<br>NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0170<br>Part No. - N° de la partie:<br>8600                             | D - 1<br>W2B02<br>Total | W8482<br>W8482        | 20<br>0<br>20 | Each<br>Each<br>Each | \$<br>\$<br>\$           |                        | See Herein<br>See Herein        |                              |  |  |
|                 |  |                         |                       |               |                      |                          |                        |                                 |                              |  |  |
|                 |  |                         |                       |               |                      |                          |                        |                                 |                              |  |  |
| 6               | NSN - NNO: 2030-12-356-0702<br>KUEHLER, HYDRAULIKF<br>NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0170<br>Part No. - N° de la partie:<br>8600                             | D - 1<br>W2B02<br>Total | W8482<br>W8482        | 0<br>16<br>16 | Each<br>Each<br>Each | \$<br>\$<br>\$           |                        | See Herein<br>See Herein        |                              |  |  |
|                 |  |                         |                       |               |                      |                          |                        |                                 |                              |  |  |
|                 |  |                         |                       |               |                      |                          |                        |                                 |                              |  |  |

## TABLE DES MATIÈRES

|   |  |          |
|---|--|----------|
| 1.2   | ÉNONCÉ DES BESOIN .....  | 2        |
| 1.2   | COMPTE RENDU .....   | 2        |
| 1.3   | ACCORDS COMMERCIAUX .....  | 2        |
| <b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b> |  | <b>3</b> |
| 2.1   | INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....   | 3        |
| 2.2   | PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....   | 3        |
| 2.3   | DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....  | 3        |
| 2.4   | LOIS APPLICABLES .....   | 3        |
| <b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b> |  | <b>4</b> |
| 3.1   | INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....   | 4        |
| <b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b> |  | <b>5</b> |
| 4.1   | PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....  | 5        |
| 4.2   | MÉTHODE DE SÉLECTION .....   | 5        |
| <b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>  |  | <b>6</b> |
| 5.1   | ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....  | 6        |
| 5.2   | ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....               | 6        |
| <b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>                   |  | <b>7</b> |
| 6.1   | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....   | 7        |
| 6.2   | ÉNONCÉ DES BESOIN .....  | 7        |
| 6.3   | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....  | 7        |
| 6.4   | DURÉE DU CONTRAT .....   | 7        |
| 6.5   | RESPONSABLES.....  | 7        |
| 6.6   | PAIEMENT .....   | 8        |
| 6.7   | INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....   | 9        |
| 6.8   | ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....   | 10       |
| 6.9   | LOIS APPLICABLES .....   | 10       |
| 6.10  | ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....  | 10       |
| 6.11  | CONTRAT DE DÉFENSE.....  | 10       |
| 6.12  | CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....   | 10       |
| 6.13  | DOCUMENTS DE SORTIE - DISTRIBUTION .....   | 10       |
| 6.14  | CODE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ .....   | 11       |
| 6.15  | EXIGENCES EN MATIÈRE D'EMBALLAGE SELON LA SPÉCIFICATION D-LM-008-036/SF-000.....                         | 12       |
| 6.16  | PRÉPARATION EN VUE DE LA LIVRAISON - LA SPÉCIFICATION RELATIVE À L'EMBALLAGE DES FORCES CANADIENNES..... | 12       |
| 6.17  | INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION (MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE) - ENTREPRENEUR ÉTABLI AU CANADA .....      | 12       |
| 6.18  | LIVRAISON DE MATÉRIEL SÉRIALISÉ.....   | 13       |

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8482-178535/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8482-178535

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
005ml.W8482-178535

Id de l'acheteur - Buyer ID  
005ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.2 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détails sous « Détails de l'article » à la page 2.

NSN 2010-12-3249017  
Référence : 1-44219-5

NSN 2010-12-3757458  
Référence : 119651

NSN 2030-12-3560702  
Référence : 8600

Fournisseur : C0170

HAMWORTHY SERK COMO GMBH  
PANKOWER STRASSE, 16-18, GEESTHACHT, ST

### 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

---

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique ( un copie papier)

Section II : Soumission financière ( un copie papier)

Section III : Attestations ( un copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Le besoin est décrit en détails sous « Détails de l'article » à la page 2.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
  - a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
  - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

### **4.2 Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W8482-178535/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8482-178535

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
005ml.W8482-178535

Id de l'acheteur - Buyer ID  
005ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8482-178535/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8482-178535

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
005ml.W8482-178535

Id de l'acheteur - Buyer ID  
005ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des Besoin**

Le besoin est décrit en détails sous « Détails de l'article » à la page 2.

NSN N2010-12-3249017  
Numéro de pièce: 1-44219-5

NSN N2010-12-3757458  
Numéro de pièce: 119651

NSN N2030-12-3560702  
Numéro de pièce: 8600

Fournisseur: C0170  
HAMWORTHY SERK COMO GMBH  
PANKOWER STR, 16-18, GEESTHACHT, ST

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.2 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard vingt-deux (22) semaines après l'adjudication du contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8482-178535/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8482-178535

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
005ml.W8482-178535

Id de l'acheteur - Buyer ID  
005ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Robert Burns  
Titre : Chef d'équipe d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction des systèmes maritimes  
Adresse : 11, rue Laurier, Gatineau, (Québec), K1A 0S5

Téléphone : 819 420-2908  
Télécopieur : 819 956-0897  
Courriel : robert.burns@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans le contrat, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison, l'administration, les coûts de transport, de dédouanement et les taxes.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W8482-178535/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8482-178535

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
005ml.W8482-178535

Id de l'acheteur - Buyer ID  
005ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.6.2 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant l'expédition du matériel.

Chaque facture doit être présentée sur le propre formulaire de facture du fournisseur et doit démontrer:

- a. Le date;
- b. Nom et adresse du destinataire;
- c. Numéro d'objet, la quantité, le numéro de pièce, numéro de référence et la description;
- d. Numéro de contrat.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à les consignataires suivantes :

a. Une copie à :

Ministre de la Défense  
Maritime Forces Atlantic  
ACCT Payable Section  
P.O. Box 99000 STN Forces  
Halifax, Nova Scotia, B3K 5X5

and

Ministre de la Défense  
Base Logistics Officer  
CFB Esquimalt  
STN Forces, P.O. Box 1700  
Victoria, British Columbia, V9A 7N2

a. L'original et un (1) exemplaire à

Ministre de la Défense  
101 Colonel By Drive  
Ottawa, Ontario  
Canada, K1A 0K2

Attention : D Mar P 4-3-2-7C

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8482-178535/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8482-178535

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
005ml.W8482-178535

Id de l'acheteur - Buyer ID  
005ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- c) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ .

## 6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

## 6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

A9131C (2014-11-27) Programme des marchandises contrôlées – contrat  
B4060C (2011-05-16) Marchandises contrôlées  
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires  
D2000C (2007-11-30) Marquage  
D2001C (2011-07-30) Etiquetage  
D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois  
D5606C (2012-07-16) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada  
D6010C (2007-11-30) Palettisation  
D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets

## 6.13 Documents de sortie - distribution

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W8482-178535/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8482-178535

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
005ml.W8482-178535

Id de l'acheteur - Buyer ID  
005ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A OK2  
À l'attention de : D Mar P 4-3-2-7C

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

DAQ/Administration des contrats  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel :ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

#### **6.14 Code d'assurance de la qualité**

##### **6.14.1 La clause suivante s'applique aux articles 03 et 04**

D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

##### **6.14.2 Les clauses suivantes s'appliquent aux articles 01,02, 05 et 06**

D5510C (2014-06-26) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada  
D5515C (2010-01-11) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis  
D5540C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)  
D5604C (2008-12-12) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger  
D5605C (2010-01-11) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis  
D5606C (2012-07-16) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada

---

### **6.15 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000**

L'entrepreneur doit préparer tous les articles à livrer conformément à la dernière version relative aux spécifications d'emballage des Forces canadiennes : D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles individuellement.

### **6.16 Préparation en vue de la livraison - la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes**

L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles conformément à la dernière version relative aux spécifications d'emballage des Forces canadiennes : D-LM-008-036/SF-000.

### **6.17 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada**

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur l'établissement de l'entrepreneur Incoterms 2000, selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
  - a. le numéro du contrat;
  - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - c. la description de chaque article;
  - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
  - f. les détails complets sur les marchandises dangereuses/produits dangereux selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition de marchandises dangereuses/produits dangereux dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.



N° de l'invitation - Solicitation No.  
W8482-178535/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8482-178535

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
005ml.W8482-178535

Id de l'acheteur - Buyer ID  
005ml  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

#### **6.18 Livraison de matériel sérialisé**

1. L'entrepreneur doit enregistrer les éléments de l'ensemble des données d'identification des matériel suivant prévu en vertu du présent contrat dans le format fourni document MIDS: N2010-12-3249017 postes 1 et 2.
2. Le contractant doit fournir électroniquement le document MIDS comme partie intégrante ou avant la soumission, du preavis d'expédition à l'autorité d'approvisionnement figurant dans le contrat.
3. Le MIDS doit être soumis électroniquement par l'intermédiaire d'un fichier XLS.